

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 MARS 2017

L'an deux mil seize, le trente mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 20 mars 2017.

Étaient présents : Perrine FORZY, Francis LORIOT, Alexandre QUILLET, Béatrice BLASZCZYK, Laurent LEMETAIS, Catherine TRAINA,

Absents excusés : Agathe FORTIN, Christian HOMMAND, Patricia LEROUX, Christophe VOILLARD, Benoît MORELLET

Secrétaire de séance : Alexandre Quillet

Membres en exercice : 11

Aucun pouvoir n'a été donné

Après approbation du dernier procès-verbal l'ordre du jour a été étudié comme suit

1. Approbation du compte administratif 2016

Alexandre QUILLET informe le conseil que la Commission des Finances composée de lui-même, de Perrine FORZY, Francis LORIOT, Christian HOMMAND, Catherine TRAINA s'est réunie le 23 mars 2017 pour étudier les Comptes à partir du Grand Livre.

Madame le Maire présente le détail du compte administratif qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	128 413.24 €
Recettes	171 695.29 €
Excédent	43 282.05 €

Section d'investissement

Dépenses	111 602.74 €
Recettes	101 520.13 €
Déficit	10 082.61 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alexandre QUILLET membre de la Commission des Finances, approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif de l'année 2016 présenté par Perrine FORZY, ordonnatrice de la Commune.

1. Affectation du résultat du compte administratif 2016

Madame le Maire rappelle que le compte administratif de l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 43 282.05 € et un déficit d'investissement de 10 082.61€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter 10 082.61 € d'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour combler le déficit d'investissement, et d'affecter 33 199.44 € en report à nouveau de la section de fonctionnement du budget prévisionnel 2017.

2. Vote du budget prévisionnel 2017 et vote des taux d'imposition locale :

Madame le Maire expose que ce budget a été préparé avec le concours de la commission des finances le 23 mars dernier.

Les membres du Conseil Municipal présents décident, à l'unanimité des voix exprimées :

- d'arrêter la section de fonctionnement du budget primitif à la somme de 168 894.29 €
- d'arrêter la section d'investissement du budget primitif à la somme de 79 607.61€

Le Conseil Municipal, ayant voté le budget par chapitre, autorise Madame le Maire, au titre de l'article 21222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses au niveau des mêmes chapitres.

Vu l'augmentation du coût des charges,

Vu le nécessaire équilibre budgétaire,

Les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres présents, les taux des taxes d'Habitation, de Foncier Bâti, de Foncier Non Bâti suivants :

- 9.07 % pour la taxe d'habitation
- 8.99 % pour le foncier bâti
- 15.18 % pour le foncier non bâti

3. Conventions de participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2017-2018

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement du SIVOS AGNTV pour un montant de 1 121.70 € par enfant domicilié à Gamaches en Vexin et scolarisé dans le regroupement pédagogique de Authevernes Guerny Gamaches Noyers les Thilliers Vesly.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école maternelle d'Etrépagny pour un montant de 1 214.41 € pour Timéo Vassal.

4. Priorisation des travaux :

Les conseillers municipaux, ayant inscrit au budget prévisionnel 2017 la dépense, autorisent Madame le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département pour la remise aux normes de l'installation électrique de l'église.

Les Conseillers municipaux autorisent Madame le Maire à déposer un agenda d'accessibilité pour la réalisation de toilettes d'ici à 2020.

Madame le Maire demandera un devis d'abattage de la haie de thuyas au cimetière.

Madame le Maire informe que le projet d'aménagement sécuritaire route des Thilliers sera dimensionné par le Département en fonction du comptage de véhicules ; ce dernier sera mis

en place lorsque les travaux sur la voirie d'Etrépagny seront terminés et donc la déviation finie.

Le curage du fossé du chemin du marais a été commandé à M. Durand ; Francis Lorient verra avec M. Le Huérou pour la réparation du pont.

Madame le Maire transmettra à Alexandre Quillet le descriptif de la nouvelle réglementation pour la défense incendie.

5. Point sur le PLU

Les Conseillers municipaux présents valident la carte de zonage telle que présentée par le cabinet Ldl sur les conseils de la DDTM ; à l'exception près de la modification de la légende sur les périmètres de non constructibilité autour des bâtiments agricoles.

La date du mardi 25 avril est retenue pour l'adoption du PLU.

6. Questions diverses :

Déploiement du Très Haut Débit :

La Communauté de communes s'est engagée pour une participation de 1.6M€ auprès du Syndicat Eure Numérique qui dépensera 8.4M€ sur 5 années sur le canton de Gisors pour, selon la situation, soit déployer la fibre optique jusqu'aux habitations, soit faire monter les installations à un débit entre 8 et 30 Mbit/s.

Dans ce contexte, il est prévu que les maisons Gamachoises seront fibrées en 2020.

L'administré versera 60€ pour son raccordement et 50€ pour les frais d'accès au service à son Fournisseur d'Accès à Internet soit 110€ TTC.

Convention de vidange avec la Communauté de Communes du Vexin Normand :

Il est convenu de confier la vidange de l'installation communale à la ccvn.

Inauguration des travaux subventionnés par le Département:

Monsieur le Président du Conseil Départemental, Sébastien Lecornu, a répondu favorablement à notre invitation à venir inaugurer les travaux de la route de Chauvincourt et de la rénovation de la toiture de l'église le samedi 1^{er} juillet. L'heure reste à définir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30